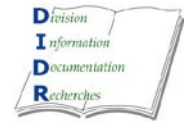


19/10/2016



Les minorités sexuelles et de genre dans la région administrative spéciale de Hong-Kong

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Les avancées et les limites de la législation concernant l'homosexualité	3
1.1. La progressive décriminalisation des actes homosexuels	3
1.2. Les avancées jurisprudentielles	3
1.3. La campagne pour la mise en vigueur de lois antidiscriminatoires.....	4
1.4. Les affaires récentes.....	5
2. Perception sociétale	6
3. Protection et attitude des autorités	7
3.1. Les initiatives gouvernementales de prévention des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre	7
3.2. Accès à la justice.....	8
Bibliographie	9

Résumé : Les avancées et les limites de la législation concernant l'homosexualité ; perception sociétale ; protection et attitude des autorités.

Abstract : Changes and limits of legislation regarding homosexuality ; public perception ; protection and attitude of authorities.

Nota 1 : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

Nota 2 : Les termes qualifiant les minorités sexuelles et de genre dans cette note sont ceux utilisés dans chacun des documents correspondants référencés en notes de bas de page, à savoir LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées), LGBT (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres), LGBTQIA (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, queer, intersexuées, asexuelles) ou LGBT+ (ce dernier terme se veut plus inclusif, le + représentant les autres groupes de minorités sexuelles).

1. Les avancées et les limites de la législation concernant l'homosexualité

1.1. La progressive décriminalisation des actes homosexuels

Jusqu'en 1991, les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont prohibées à Hong-Kong au titre de la loi de 1865 « *Offences Against the Person Ordinance* »¹. Cette législation répressive, héritée de la législation britannique pénalisait les relations sexuelles entre personnes de même sexe d'une peine maximale d'emprisonnement à vie. L'absence de voies de recours plaçait les couples homosexuels dans la crainte de la délation et des poursuites pénales². D'après Carole J. Petersen³, maître de conférences en droit à l'Université de Hong-Kong : « La police locale maintenait une unité spécifique au contrôle des activités homosexuelles⁴ », qui était une section d'investigation active dans les années 1970 et 1980⁵.

L'adoption du *Bill of Rights* consacrant le droit à la vie privée marque une étape décisive vers la décriminalisation des actes homosexuels. Adoptée en juin 1991 par le Conseil législatif, l'ordonnance *Bill of Rights* transpose le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) dans la législation interne de la région administrative spéciale de Hong-Kong. Le 11 juillet 1991, le Conseil législatif de Hong-Kong a décriminalisé les actes sexuels entre personnes de même sexe consentantes de plus de 21 ans⁶.

La rétrocession de la région administrative spéciale de Hong-Kong à la République Populaire de Chine (PRC) en 1997 ouvre une brèche favorable à l'émergence d'un mouvement embryonnaire de soutien aux minorités sexuelles⁷. Le transfert de souveraineté s'accompagne d'une période de libéralisation concomitante favorable à la reconnaissance des droits des minorités sexuelles⁸. Les lois de la région administrative spéciale de Hong-Kong sont substantiellement réformées pour reconnaître les droits des minorités sexuelles. Le 1^{er} novembre 2006, l'âge de consentement relatif aux relations sexuelles entre personnes de même sexe est abaissé de 21 ans à 16 ans⁹.

1.2. Les avancées jurisprudentielles

La reconnaissance des droits des minorités sexuelles a connu des avancées significatives grâce aux évolutions de la jurisprudence¹⁰. En 2006, la Cour de cassation de Hong-Kong (*Court of Final Appeal*) a confirmé la décision d'un tribunal inférieur selon laquelle la loi

¹ Inscrites à la section « *Abominable Offences* », cette législation d'origine britannique a été incorporée à la *Hong-Kong Law* en 1865 lorsqu'Hong-Kong a adopté la législation « *English Offences Against the Person Act of 1861* », dans PETERSEN Carol J., « Values in Transition : the Development of the Gay and Lesbian Rights Movement in Hong-Kong », *Loy. L.A. Int'l & Comp. L.J.*, vol. 19:337, 1997.

² *Ibid.*

³ Maître de conférences en Droit à l'Université de Hong-Kong, Carole J. Petersen a été formée à l'Université de Chicago (1981), à l'École de droit de Harvard (1984), avant d'effectuer son doctorat à l'École de droit de l'Université de Hong-Kong (1994). Elle a notamment contribué à la rédaction du projet de loi *Equal Opportunities Bills* mentionné dans l'article cité ci-dessus.

⁴ PETERSEN Carol J., *art. cit.*

⁵ Connue sous le nom « *Operation Rockcorry* », cette unité spéciale d'investigation avait mené à plusieurs arrestations et poursuites judiciaires à partir de la fin des années 1970.

⁶ LAU Holning et STOTZER Rebecca L., « Employment Discrimination based on Sexual orientation: A Hong-Kong study », Springer, 25/05/2010.

⁷ PETERSEN Carol J., *art. cit.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Pink News*, « Hong-Kong lowers gay age of consent », 16/10/2006.

¹⁰ Système juridique de *common law*.

interdisant les relations homosexuelles entre les hommes de moins de 21 ans était invalide, étant donné que l'âge de consentement pour les relations homosexuelles était de 16 ans¹¹, en déclarant que l'inégalité des lois relatives à l'âge de consentement violait la Loi fondamentale de Hong-Kong¹² et l'ordonnance *Bill of Right* de 1991 (Leung v. Secretary for Justice)¹³. Cette décision a constitué un important précédent, puisque la Cour a placé sur la même échelle de gravité les atteintes aux droits des minorités sexuelles et les discriminations fondées sur la race et le sexe (Lau, 2008)¹⁴.

Dans sa décision rendue en 2007, la Cour de cassation a appliqué un raisonnement analogue en statuant qu'en pénalisant pour motif « d'indécence publique » les couples de même sexe, le Code criminel violait la Loi fondamentale et l'ordonnance *Bill of Rights* (Secretary for Justice v. Yau Yuk Lung Zigo and Another)¹⁵. La Cour de cassation a ainsi à nouveau confirmé la décision d'un tribunal inférieur qui avait statué qu'une loi interdisant « *la sodomie gay en public* » était discriminatoire¹⁶.

En 2008, la Haute-Cour de Hong-Kong a jugé discriminatoires les objections de l'autorité gouvernementale audiovisuelle concernant la diffusion d'un documentaire sur les couples de même sexe (Cho Man Kit v. Broadcasting Authority)¹⁷.

1.3. La campagne pour la mise en vigueur de lois antidiscriminatoires

Si la décriminalisation des relations homosexuelles a contribué à faire de Hong-Kong un « lieu plus sûr » pour les homosexuels, l'incapacité à légiférer du gouvernement de Hong-Kong sur la question des discriminations n'a pas substantiellement amélioré la situation des minorités sexuelles à Hong-Kong¹⁸.

Malgré les évolutions jurisprudentielles, il n'existe pas de recours légal contre des discriminations commises dans le secteur privé et, notamment, de dispositions protectrices contre les discriminations à l'emploi et dans l'environnement professionnel. Malgré l'existence de lois antidiscriminatoires concernant le sexe (1995), le handicap (1995), le statut familial (1997) et la « race » (2008), le projet de loi spécifique de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle datant de 1994, déposée par Anna Wu, n'a jamais abouti¹⁹.

¹¹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Situation des homosexuels, y compris le traitement qui leur est réservé, la protection offerte par l'Etat et les services de soutien (2005 – mai 2008), 15/05/2008.

¹² La Loi fondamentale de Hong-Kong ou *Hong-Kong Basic Law*, est le document constitutionnel de référence pour la région administrative spéciale de Hong-Kong. Adoptée le 4 avril 1990 par la septième assemblée nationale populaire (ANP), elle prit effet le 1^{er} juillet 1990 en remplaçant la lettre patente et la section royale lors de la rétrocession de cette ancienne colonie du Royaume-Uni en République Populaire de Chine (RPC). La loi fondamentale a été rédigée selon la déclaration commune sino-britannique sur la question de Hong-Kong signée entre les gouvernements chinois et britanniques le 19 décembre 1984. La Loi fondamentale précise les politiques de base de la RPC envers la région administrative spéciale de Hong-Kong. Un certain nombre de droits des résidents de Hong-Kong y sont également protégés. L'autorité pour la loi fondamentale est controversée : la plupart des juristes chinois sont d'avis que la Loi fondamentale est une législation purement intérieure dérivant son autorité de la Constitution de la RPC, néanmoins d'autres juristes soutiennent que la Loi fondamentale tient son autorité directement de la déclaration commune sino-britannique. La distinction est importante, car elle détermine le poids de l'autorité de la RPC pour changer la Loi fondamentale et la capacité des tribunaux de Hong-Kong d'aller à l'encontre de la législation de la RPC.

¹³ LAU et STOTZER, 2010, *art. cit.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ CISR, *op. cit.*

¹⁷ LAU et STOTZER, 2010, *art. cit.*

¹⁸ PETERSEN Carol J., *art. cit.*

¹⁹ LAU et STOTZER, 2010, *art. cit.*

Certaines sources dénoncent ainsi l'absence de loi spécifique pour la protection des minorités sexuelles et condamnent l'inaction des pouvoirs publics dans ce domaine. Selon les organisations de défense des droits LGBT locales, le gouvernement de Hong-Kong, sous la pression de groupes conservateurs, évoque le manque de soutien de l'opinion publique afin de ne pas légiférer²⁰.

Selon le rapport 2015 du Département d'Etat américain, le gouvernement hongkongais estimerait qu'une législation spécifique n'est pas nécessaire pour protéger les droits de la communauté LGBTI, estimant suffisantes les lois civiles et pénales en vigueur²¹.

Un représentant de la Commission pour l'Égalité des Chances (*Equal Opportunities Commission*, ci-après EOC) a déclaré qu'en l'absence de législation protectrice Hong-Kong risquerait « de rester en arrière », compte-tenu du fait que de nombreux pays ont déjà adopté des lois et mis en place des politiques de reconnaissance des droits des personnes LGBT. Selon celui-ci, le refus des autorités d'accorder les protections inhérentes auxquelles ces personnes auraient droit reviendrait à légitimer un traitement discriminatoire à leur encontre²².

La visibilité des organisations de défense des droits des personnes LGBT s'est affirmée ces dernières années. Des marches des fiertés gay, lesbiennes et transgenres ont lieu chaque année depuis 2005, réclamant des dispositions législatives antidiscriminatoires²³.

1.4. Les affaires récentes

L'actualité de la cause LGBT revient régulièrement sur le devant de la scène médiatique avec certaines affaires devenues emblématiques de la position ambivalente du gouvernement hongkongais. La faiblesse des dispositions législatives en vigueur a été récemment soulignée par les révélations concernant un établissement secondaire, *the International Christian School*, qui obligeait ses enseignants à signer un « contrat de moralité » prohibant les relations entre personnes de même sexe. Malgré les vives réactions de l'opinion publique, l'établissement aurait ainsi pu agir sans enfreindre la loi²⁴.

Le refus du Département de l'Immigration d'accorder un visa de résidence et de travail à l'épouse d'une ressortissante britannique a été validé en mars 2016 par la Cour de première instance de Hong-Kong et motivé par la « *non-reconnaissance du concept matrimonial étranger* » au motif que la loi hongkongaise ne reconnaît pas l'union entre personnes de même sexe. Selon le procureur de la Haute-Cour de Justice de Hong-Kong, Thomas Au Hing-cheung, une décision favorable aurait reconnu et déclaré valides les unions civiles entre personnes de même sexe à Hong-Kong, une décision illégale au regard du droit en vigueur dans la région administrative spéciale. Les organisations militantes ont interprété cette décision comme la marque de rejet implicite des autorités envers les droits des minorités sexuelles, une décision défavorable à l'accueil du personnel étranger des firmes internationales présentes à Hong-Kong²⁵. Le représentant de la Haute-Cour, Wong Kai-ming a appuyé la décision au motif de la « *défense de*

²⁰ Outright International, "Update : Support Hong-Kong Tongzhi activists' struggle for anti-discrimination legislation", 14/08/2012.

²¹ US Department of State, *Hong-Kong: Country reports on Human Rights Practices for 2015*, 2014.

²² *South China Morning Post*, "Lesbian's visa bid rejected by Hong-Kong's High Court", 11/03/2016.

²³ Outright International, *op. cit.*

²⁴ WILKINS Chris, « Gay rights in Hong-Kong », 12/04/2014.

²⁵ *South China Morning Post*, 11/03/2016, *art. cit.* Voir aussi *The Guardian*, "Hong-Kong refuses to allow gay marriage at British consulate", 09/06/2014.

politiques d'immigration garantissant le bien-être social de Hong-Kong »²⁶. L'intéressée s'est vu attribuer un visa temporaire pour « raisons humanitaires »²⁷.

2. Perception sociétale

Le 13 décembre 2008 a lieu la première Gay Pride à Hong-Kong²⁸, l'évènement est désormais organisé annuellement.

Dans la sphère privée, les Hongkongais auraient tendance à désapprouver les relations entre personnes de même sexe en raison de la forte prévalence des codes sociaux de « bonne réputation ». Les relations homosexuelles seraient perçues comme contraire à l'éthique confucéenne et comme une atteinte aux notions d'intégrité familiale profondément ancrées dans la « culture chinoise »²⁹. L'homosexualité demeure taboue à Hong-Kong³⁰.

Plusieurs médias rapportent le cas du milliardaire Cecil Chao Sze-tung ayant promis l'octroi d'une dot de 65 millions de dollars américains à l'homme qui épousera sa fille Gigi Chao, femme d'affaires, mariée en France avec une autre femme. S'il a depuis retiré sa proposition, cette information illustre le fait que l'homosexualité n'est, au mieux, « *pas prise au sérieux* » dans la société hongkongaise, les relations homosexuelles et n'étant en tout état de cause pas considérées comme ayant une valeur égale aux relations hétérosexuelles³¹.

En 2006, une enquête menée pour le Bureau des Affaires Intérieures indiquait que 80% des personnes interrogées considéraient « acceptable » à « très acceptable » de travailler avec des personnes homosexuelles, d'avoir des voisins homosexuels (78%), ou d'avoir des amis homosexuels (76%). En revanche, seulement 40% des personnes interrogées considéraient comme « acceptable » ou « tout à fait acceptable » d'avoir des personnes homosexuelles parmi les membres de sa famille³².

Une autre étude d'opinion, commandée par la Commission pour l'Égalité des Chances (*Equal Opportunities Commission*, EOC), révèle qu'en 2015, une personne sur deux se déclarait favorable à l'entrée en vigueur d'une législation spécifique luttant contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre³³.

²⁶ *South China Morning Post*, « Hong-Kong immigration restrictions on gay and lesbian visas due to "social well-being" concerns, High Court told », 15/05/2015.

²⁷ *South China Morning Post*, « Lesbian challenges Hong-Kong decision to refuse her a dependant visa in court », 13/05/2015.

²⁸ KONG Travis S., *Chinese Male Homosexualities : Membra, Tongzhi and Golden Boy*, Routledge, 02/03/2012, p.47.

²⁹ LAU et STOTZER, 2010, *art. cit.* ; CHEO John, « *Gay and Lesbian Rights in Confucian Asia : The Cases of Hong-Kong, Singapore and Taiwan* », Senior Honor Thesis in Political Science, University of Pennsylvania, 2014, p.18.

³⁰ *Courrier International – Courrier Expat*, « Inde-Kong-Kong : être expat et gay, une galère », 17/12/2015.

³¹ WILKINS Chris, « Gay rights in Hong-Kong », *OpenDemocracy*, 12/04/2014. *OpenDemocracy* est un site d'information en ligne créé en 2001 appartenant à la fondation *OpenDemocracy Foundation for the Advancement of Global Education*, une organisation sans but lucratif de droit britannique. *OpenDemocracy* est en partie financé par un bailleur américain, *NEO Philantropy*.

³² MVA Hong-kong Limited, « Survey on Public Attitudes Toward Homosexuals », préparée pour le Bureau des Affaires Intérieures, 03/2006.

³³ *Hong-Kong Free Press*, « Majority of Hongkongers now support anti-discrimination laws for LGBT people - watchdog », 27/01/2016. Voir aussi Equal Opportunities Commission (EOC), « Equal Opportunities Awareness Survey 2015 », 2016,

Toutefois, d'après les résultats de l'enquête menée en 2009 par *the Boys & Girls Clubs Association of Hong Kong*, 80% des jeunes homosexuels se sentaient obligés de dissimuler leur orientation sexuelle³⁴.

Dans une étude réalisée en 2013 par Rebecca Stotzer et Holning Lau, respectivement, chercheurs en sciences sociales et en droit à l'Université de Hawaii et à l'Université de Caroline du Nord, auprès de 792 personnes lesbiennes, homosexuels ou bisexuels vivant à Hong-Kong³⁵, 69,8% des personnes interrogées déclarent avoir été victimes, en raison de leur orientation sexuelle, de l'un des huit types de violences répertoriées dans le tableau ci-dessous³⁶. Si les cas d'agressions physiques demeureraient relativement limités, les violences verbales dans la sphère publique et privée ainsi que les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle persisteraient³⁷.

3. Protection et attitude des autorités

3.1. Les initiatives gouvernementales de prévention des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

En mai 2005, le Conseil Législatif de Hong-Kong a institué un sous-comité de veille sur les questions relatives aux discriminations sur l'orientation sexuelle, appelé *Gender Identity and Sexual Identity Unit (GISOU)*³⁸. La GISOU est chargée de promouvoir l'égalité des chances pour les minorités sexuelles et reçoit les plaintes relatives à l'orientation sexuelle. Le public peut la joindre par téléphone ou par courriel pour obtenir de l'information ou déposer une plainte de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre³⁹. Néanmoins, l'unité n'aurait présenté à ce jour aucune proposition de loi préconisant l'adoption de mesures antidiscriminatoires⁴⁰. Par ailleurs le mandat de cette unité ne prévoit pas de recours exécutoires en cas de discriminations basées sur l'orientation sexuelle⁴¹.

Le Bureau des Affaires Intérieures a élaboré en 2008 un code de pratique portant sur l'élimination de la discrimination dans l'emploi pour des motifs d'orientation sexuelle, (*Code of Practice Against Discrimination in Employment on the Ground of Sexual Orientation*)⁴². Cependant, l'article 3.4 de ce code prévoit une exception en vertu de laquelle l'orientation sexuelle pourrait être prise en considération dans des circonstances particulières :

« Le gouvernement ne tolère aucune discrimination et considère que l'orientation sexuelle d'une personne ne doit pas être prise en compte dans un processus de sélection. Mais il accepte qu'il y ait des circonstances très particulières où elle pourrait être prise en compte, notamment si :

³⁴ WILKINS Chris, *art. cit.*

³⁵ Parmi l'échantillon de personnes interrogées pour cette étude, 88,2% s'identifiaient comme d'origine ethnique chinoise, 8,9% d'origine « caucasienne », 1,5% d'une autre origine asiatique, tandis que 1,3% se percevaient comme d'origines mixtes. LAU Holning et STOTZER Rebecca L., « Sexual-orientation-based Violence in Hong-Kong », *Asian-Pacific Law & Policy Journal*, vol.14:2, 02/2013, p. 95.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Hong-Kong Free Press*, *art. cit.* ; LAU et STOTZER, 2013, *art. cit.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ CISR, *op cit.*

⁴⁰ LAU et STOTZER, 2010, *art. cit.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² CISR, *op. cit.*

- a. l'emploi comprend du travail dans un milieu domestique, et surtout lorsque l'employé est tenu de vivre chez l'employeur;
- b. l'emploi exige que des tâches soient accomplies entièrement ou en grande partie à l'extérieur de Hong-Kong, et surtout dans des pays où les lois ou coutumes sont telles que les tâches ne pourraient pas être effectuées ou effectuées efficacement par le demandeur »⁴³.

L'organisation de défense des droits de l'Homme *Hong-Kong Human Rights Monitor* (HKHRM) a déclaré que ledit code n'était « qu'une liste de recommandations » juridiquement non contraignantes⁴⁴.

Le gouvernement de Hong-Kong a, par ailleurs, organisé des campagnes publiques de sensibilisation sur la question du harcèlement et du bizutage liés à l'orientation sexuelle en milieu scolaire, et émis plusieurs déclarations non contraignantes relatives aux discriminations dans les milieux de travail⁴⁵.

En dépit de ces initiatives gouvernementales, le chef de l'exécutif de Hong-Kong, Leung Chun-Ying, a déclaré dans son discours de politique générale en 2013 qu'« en raison de la nature hautement controversée de la question, le débat public et l'action législative en la matière devaient être évités »⁴⁶.

3.2. Accès à la justice

Aucune mention de cas de plaintes non enregistrées par les services de police au motif d'agressions fondées sur l'orientation sexuelle n'a été recueillie parmi les sources publiques consultées en anglais.

Toutefois, aucune mention de motif aggravant relatif aux agressions, au harcèlement ou aux discours haineux fondés sur l'orientation sexuelle n'a pu être relevée parmi lesdites sources publiques consultées.

En l'absence de lois antidiscriminatoires spécifiques à l'orientation sexuelle, il n'existe pas de mécanisme législatif complémentaire pour faciliter les poursuites en cas de discriminations motivées par des préjugés contre les membres de la communauté LGBTI⁴⁷.

L'organisation *Hong-Kong Human Rights Monitor* indiquait dès 2005 que : « Les minorités sexuelles à Hong-Kong n'ont à leur disposition aucune voie de droit leur permettant d'obtenir justice en cas de discrimination »⁴⁸.

⁴³ Home Affairs Bureau (HAB). *Code of Practice Against Discrimination in Employment on the Ground of Sexual Orientation*, 2008.

⁴⁴ Hong Kong Human Rights Monitor (HKHRM), « Sexual Orientation and Human Rights in Hong Kong: A Report Issued by the Hong Kong Human Rights Monitor », 20/05/2005.

⁴⁵ LAU et STOTZER, 2010, *art. cit*

⁴⁶ CHEO John, « *Gay and Lesbian Rights in Confucian Asia : The Cases of Hong-Kong, Singapore and Taiwan* », Senior Honor Thesis in Political Science, University of Pennsylvania, 2014, p.38. Voir aussi : Hong-Kong Government, "2013 Policy Address : Seek Change; Maintain Stability; Serve the people with pragmatism", para. 131, 2013.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Hong-Kong Human Rights Monitor, *op. cit.*

Bibliographie

(sites web consultés en octobre 2016)

Ouvrage

KONG Travis S., *Chinese Male Homosexualities : Membra, Tongzhi and Golden Boy*, Routledge, 02/03/2012, 320 p. [disponible en ligne].

Sources institutionnelles

US Department of State, *Hong-Kong; Country reports on Human Rights Practices for 2015*, 2014,

http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?dynamic_load_id=252759&year=2015#wrapper

Hong-Kong Government, "2013 Policy Address : Seek Change; Maintain Stability; Serve the people with pragmatism", 2013,

<http://www.policyaddress.gov.hk/2013/eng/pdf/PA2013.pdf>

Hong-Kong, Home Affairs Bureau (HAB), *Code of Practice Against Discrimination in Employment on the Ground of Sexual Orientation*, 2008,

http://www.cmab.gov.hk/en/issues/full_code_of_practice.htm

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Situation des homosexuels, y compris le traitement qui leur est réservé, la protection offerte par l'Etat et les services de soutien (2005 – mai 2008) », 15/05/2008,

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=49b92a8f1e&skip=0&query=homosexuality&oi=HKG>

Travaux universitaires

CHEO John, « *Gay and Lesbian Rights in Confucian Asia : The Cases of Hong-Kong, Singapore and Taiwan* », Senior Honor Thesis in Political Science, University of Pennsylvania, 2014,

<http://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1204&context=curej>

LAU Holning et STOTZER Rebecca L., « Sexual-orientation-based Violence in Hong-Kong », *Asian-Pacific Law & Policy Journal*, vol.14:2, 02/2013,

http://williamsinstitute.law.ucla.edu/wp-content/uploads/APLPJ_14.2_Stotzer-Lau.pdf

LAU Holning et STOTZER Rebecca L., "Employment Discrimination based on Sexual orientation: A Hong-Kong study", Springer, 25/05/2010,

<http://escholarship.org/uc/item/Of2858d8#page-1>

PETERSEN Carol J., "Values in Transition : the Development of the Gay and Lesbian Rights Movement in Hong-Kong", *Loy. L.A. Int'l & Comp. L.J.*, vol. 19:337, 1997,

http://scholarspace.manoa.hawaii.edu/bitstream/10125/35213/1/Petersen_19LoyLAIntICompLJ337.pdf

Rapports

Outright International, "Update: Support Hong-Kong Tongzhi activists' struggle for anti-discrimination legislation", s.d.,

<https://www.outrightinternational.org/content/hong-kong-support-hong-kong-tongzhi-activists-struggle-anti-discrimination-legislation>

Equal Opportunities Commission (EOC), "Equal Opportunities Awareness Survey 2015", 2016, <http://www.eoc.org.hk/eoc/upload/ResearchReport/201671593507836810.pdf>

Vernon Kate et YIK Amanda (Community Business), "Hong-Kong LGBT Climate Study 2011-12", Barclays, 2012,

https://www.home.barclays/content/dam/barclayspublic/documents/news/628-831-230512_HKLGBTClimateStudy.pdf

MVA Hong-kong Limited, « Survey on Public Attitudes towards Homosexuals », 03/2006,

<http://www.legco.gov.hk/yr05-06/english/panels/ha/papers/ha0310cb2-public-homosexuals-e.pdf>

Hong Kong Human Rights Monitor (HKHRM), « Sexual Orientation and Human Rights in Hong Kong: A Report Issued by the Hong Kong Human Rights Monitor », 20/05/2005,

http://www.cmab.gov.hk/en/images/issues/20_5_05/SMF%20Paper%206-2005.pdf

Médias

South China Morning Post, "Lesbian's visa bid rejected by Hong-Kong's High Court", 11/03/2016,

<http://www.scmp.com/news/hong-kong/law-crime/article/1923523/lesbians-visa-bid-rejected-hong-kongs-high-court>

Hong-Kong Free Press, « Majority of Hongkongers now support anti-discrimination laws for LGBT people - watchdog », 27/01/2016,

<https://www.hongkongfp.com/2016/01/27/majority-of-hongkongers-now-support-anti-discrimination-laws-for-lgbt-people-watchdog/>

Courrier International – Courrier Expat, « Inde-Kong-Kong : être expat et gay, une galère », 17/12/2015,

<http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/inde-hong-kong-etre-expat-et-gay-une-galere>

South China Morning Post, "Hong-Kong immigration restrictions on gay and lesbian visas due to "social well-being" concerns, High Court told", 15/05/2015,

<http://www.scmp.com/news/hong-kong/law-crime/article/1797422/social-well-being-fears-behind-immigration-rules-gay-and>

South China Morning Post, « Lesbian challenges Hong-Kong decision to refuse her a dependant visa in court », 13/05/2015,

<http://www.scmp.com/news/hong-kong/law-crime/article/1794647/lesbian-challenges-hong-kongs-decision-refuse-her-dependant>

The Guardian, "Hong-Kong refuses to allow gay marriage at British consulate", 09/06/2014,

<https://www.theguardian.com/society/2014/jun/09/hong-kong-gay-marriage-british-consulate>

WILKINS Chris, « Gay rights in Hong-Kong », *OpenDemocracy*, 12/04/2014,
<https://www.opendemocracy.net/chris-wilkins/gay-rights-in-hong-kong>

Pink News, « Hong-Kong lowers gay age of consent », 16/10/2006,
<http://www.pinknews.co.uk/2006/10/16/hong-kong-lowers-gay-age-of-consent/>